

Observation n°225 du 14/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis opposé à ce projet éolien car il représente un grave danger pour la biodiversité, notamment pour les oiseaux et les chiroptères.

En effet, comme le fait remarquer la MRAE, l'augmentation prévue du diamètre des rotors, sans changement de hauteur des mâts, implique la diminution de la hauteur de garde au sol (distance entre le sol et le bout d'une pale en position basse). Ainsi, pour les éoliennes E3 à E6, la garde au sol passera de 33,75 m à seulement 30 m. La MRAE considère que cette diminution entraînera des impacts significatifs sur les espèces volant à basse altitude en raison des risques de collision. En outre, la garde au sol des éoliennes E1 et E2 ne serait que de 25 m.

Or, la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM), dans sa note technique de décembre 2020, recommande de *"proscrire l'installation des modèles d'éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur à 90 m. Les résultats de Dürr 2019 montrent que pour les éoliennes à diamètre de rotor > 90 m, le nombre moyen de mortalités chute au-delà de 50 m de garde au sol, mais il reste supérieur au nombre moyen de mortalités pour les plus petits rotors. Si des éoliennes à diamètre de rotor > 90 m devaient tout de même être installées, il s'agit donc de proscrire celles dont la garde au sol est inférieure à 50 m."*

Cette recommandation vaut pour les chiroptères, qui sont tous des espèces protégées, mais également pour de nombreuses espèces d'oiseaux présentes dans la plaine de Doussay, dont la plupart sont également protégées. Les impacts sur l'avifaune et les chiroptères seront donc considérablement augmentés, ce qui est inacceptable eu égard la préservation de la biodiversité et alors même que la CAA de Bordeaux avait relevé l'absence de dérogation pour destruction d'espèces protégées. Pour ces raisons, le projet éolien d'ENGIE GREEN de Doussay doit être refusé.

Pascal Wion